



LOV'AMAP
LOVAGNY
G.A.E.C LA CHEVRELIE



Entre les productrices :

Amélie BOUCHET & Emilie ROYER

G.A.E.C La Chèvrelière

748 Route de chez Bouchet

74350 VILLY LE BOUVERET

Tel : 06 98 17 61 58 / 06 03 32 25 59

amapchevreliere@gmail.com

Et l'adhérent :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel. Fixe/port. :

E-mail :

Le présent contrat débute le **12 mai ou mercredi 13 mai 2026 (jeudi de l'Ascension)** et se termine le **mardi 27 ou jeudi 29 octobre 2026**. Les distributions ont lieu toutes les deux semaines (semaines paires). Il est possible de remplir les deux tableaux.

Ex : si vous voulez 4 crèmes et fromage surprise pour 10€ vous remplissez le tableau formule 1 pour les crèmes et formule 2 pour les fromages

Choisir selon les deux formules proposées

FORMULE 1

Fromages natures	Prix Unitaire €	Quantité	Nombre de distribution	Montant
Chèvre Frais	3		X13	
Chèvre 1/2 sec	3		X13	
Fromages aromatisés				
Tomate/pavot/sesame	3		X13	
Ciboulette/échalote	3		X13	
Fromages affinés				
Pyramide	5,8		X13	
Bûche	5,8		X13	
Crème Dessert chocolat	1,1		X13	
			Total à régler	
			Montant par chèques	

FORMULE 2

Paniers Fromages surprises	Prix	Quantité	Nombre de distribution	Montant
1 fromage	3		X13	
2 fromages ou 1 bûches/pyramides	5,8		X13	
3 fromages ou	8,5		X13	
4 fromages ou 2 bûches/pyramides	11		X13	
		Total à régler		
		montant/ chèques		

Les conditions de paiement

Chèque(s)

- règlement en 1,2 ou 3 chèques 1 virement (RIB sur demande)
- rempli(s) à la signature du contrat à l'ordre du GAEC : « GAEC La Chèvrelière »,
- daté(s) du jour de la signature du présent contrat
- encaissé(s) par les productrices le **15 mai, le 15 juillet et le 15 septembre**

Jour de distributions (case à cocher) :

☐ Le mardi devant la Maison du Village de Lovagny (18H-19H30) ☐ Le jeudi au château de Montrottier (16H30-18H)

Il appartient à l'adhérent de gérer ses retards et ses absences (maladie, congés,) en se faisant remplacer par la personne de son choix ou d'en avertir les responsables de la distribution ou les productrices. Tout panier non récupéré par une personne désignée par l'adhérent est perdu et réattribué par les responsables de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué sur les paniers non récupérés.

Réalisé en deux exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

 